

Bourse aux locaux - Charte d'engagement

Afin de faciliter la mise en relation entre offreurs et demandeurs de locaux et/ou de terrains d'activités à louer ou vendre, la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a mis en place une bourse aux locaux sur l'ensemble de son territoire (36 communes).

L'annonceur

- L'annonceur doit être le propriétaire du local ou du terrain ou une personne mandatée par celui-ci. Le contenu de son annonce relève de sa seule responsabilité.
- L'annonceur certifie qu'il est autorisé à diffuser l'ensemble des informations. Il autorise également la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires à diffuser l'annonce sur tous supports y compris sur son site Internet. Il s'engage à transmettre toutes modifications.

Rambouillet Territoires

- Rambouillet Territoires se réserve le droit de rejeter toute annonce ne correspondant pas à l'objet du service.
- Rambouillet Territoires s'engage à mettre directement en relation les demandeurs avec l'annonceur.